AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3371
FR0012650166-FS0966

6 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NHOA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2021 la société Covalis Capital LLP[1] (5th Floor, 52 Conduit Street, Londres W1S 2YX, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1er décembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NHOA (anciennement dénommée ENGIE EPS) et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 171 455 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 4,59% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Covalis Capital MasterFund (Cayman Island)	761 047	2,98
Covalis Capital Strategic Opportunities Master Fund SPC- Covalis Capital Energy Transition Master Fund SP (Cayman Islands)	123 718	0,48
Compass Offshore HTV PCC Limited (Guernsey)	70 369	0,28
Compass HTV LLC (Delaware)	110 219	0,43
Astra SICAV- SIF Covalis Utilities and Infrastructure Long Only Fund (Luxembourg)	27 446	0,11
Covalis Capital Tactical Opportunities Master Fund	78 656	0,31
Total Covalis Capital LLP	**1 171 455**	**4,59**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société NHOA[3] et d'une diminution du nombre d'actions NHOA détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, le déclarant a précisé détenir, pour le compte de fonds, 1 144 009 actions NHOA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de contrats « *contract for differences* », à dénouement en espèces, sans échéance et portant sur autant d'actions NHOA.

———

[1] Contrôlée par la société Covalis Capital (UK) Limited, elle-même contrôlée par la société Covalis Capital (Cayman) Limited qui est contrôlée par la société Covalis Capital LP (Covalis), lesquelles sociétés ne détiennent aucune action NHOA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 25 533 720 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 8 novembre 2021 sous le n° 21-476 et communiqué de la société NHOA du 29 novembre 2021.